



Sommaire

L'année 2009

- À l'école
- Sur les chemins
- À la maison Garcia
- Un défibrillateur
- Dans les comptes

Dossier en cours

- Au parking
- Au secrétariat
- À la Poste
- Aux sources
- Bornes à incendie
- L'horloge

Informations Pratiques

- Centre de loisirs
- Club jeunes
- Services publics
- Activités à Villedieu
- Feux

2009, à l'école

des travaux importants

L'électricité de l'école a été refaite pour satisfaire aux normes imposées par la commission de sécurité. Le chantier n'a pas été simple car l'entreprise qui avait obtenu le marché s'est désistée et il a fallu en trouver une autre qui puisse faire le travail dans l'été et au même prix. Finalement, Sylvain Gervais, jeune électricien de Vaison, a assumé les travaux et donné totalement satisfaction.

Pour faciliter les travaux d'électricité, mais aussi réduire les notes de chauffage, les espaces qui n'avaient pas de faux plafond (cuisine, couloirs...) en ont été dotés. Là encore, il a fallu trouver en urgence un plaquiste qui a pu agir vite, en maintenant le prix initial. Celui-ci a été trouvé à Roquemaure et a accompli

Édito

par Yves Tardieu

Le dernier numéro de Villedieu infos date de plusieurs mois déjà. Dans cette période, nous avons quand même organisé une réunion publique d'information (le 18 décembre), systématisé l'affichage sur tous les panneaux d'affichage d'un compte-rendu du conseil municipal et la cérémonie des vœux a permis aussi à chacun d'entendre un bref bilan de l'année écoulée et les points saillants de l'année commencée.

Ce numéro 10 (ça fait une moyenne de cinq par an) est l'occasion de présenter un bilan des derniers mois de l'année 2009. A la fin du mois de mars, nous allons voter le budget 2010 et nous pourrons alors présenter les grandes lignes de ce que sera cette année pour le travail municipal.

un très bon travail.

Accompagnant la mise à la norme de l'électricité, un réseau informatique a été créé qui permet l'accès à internet dans toutes les salles et l'utilisation d'une imprimante en réseau. Les ordinateurs anciens ont été « boostés », quatre ordinateurs neufs ont été achetés et trois ordinateurs d'occasion vont être récupérés. Chaque classe est dotée désormais de trois ou quatre ordinateurs. Là encore, cet équipement est utile mais il est aussi nécessaire car les élèves du primaire doivent obtenir un « Brevet informatique et internet (de premier niveau) ». Ce travail, très long, de mise à niveau et de mise en réseau des machines, a été fait bénévolement par un élu.

Le déménagement complet de

Ce travail est toujours aussi intense. Avec un conseil municipal par mois, une réunion des adjoints par semaine, une réunion mensuelle de la commission urbanisme ou de la commission technique, des réunions plus ponctuelles des autres commissions, les travaux bénévoles (sources, chantiers divers, entretien informatique, ...).

Au moment de faire les comptes et de préparer le budget, il y a en plus une réelle difficulté. Le remboursement de notre dette nous enlève toute marge de manoeuvre. Nous avons fait quelques travaux importants en 2009, nous serons obligé de réduire en 2010 et nous serons obligé d'augmenter plus fortement les impôts pour faire face aux échéances régulières.

l'école et les travaux électriques qui ont conduit à tirer des câbles partout ont entraîné un gros travail de peinture. Les trois classes et les deux couloirs ont été repeints entièrement. Pour réaliser ces travaux, la commune a embauché avec un contrat à temps partiel de quatre semaines un peintre de Villedieu, Noël Magne. Là encore, le travail a été fait vite et bien.

Le crépi du mur sud de la cour était en grande partie tombé et tout ce qui ne l'était pas sonnait creux. Il a été refait.

Le local dit « des douches » était en très mauvais état et plein de « beaucoup de choses ». Il a été vidé, nettoyé, les évacuations d'eau qui le rendaient insalubre ont été refaites, il a été cloisonné et peint pour per-

mettre un rangement correct et le stockage de denrées alimentaires. Les travaux ont été faits par les gardes, par Noël Magne, par une entreprise de maçonnerie de Sarrians, comme pour le crêpi (AM-Écobat) et par Christian Noué.

Au total, la rentrée s'est faite dans des locaux profondément rénovés avec un « chantier » d'été qui a sollicité énormément les élus de la commission technique.

2009, à l'école

le « bio » à la cantine

Le conseil municipal a décidé, après un travail préparatoire des commissions école de Buisson et Villedieu, de commencer le développement du « bio » à la cantine du village. Parmi plusieurs possibilités, il a été choisi de faire un « jour bio ». Depuis le mois de septembre, tous les jeudis, ce qui est servi au repas de midi et au goûter de la garderie est produit par l'agriculture biologique.

Ce choix a évidemment des raisons liées aux questions d'environnement et de santé, l'agriculture biologique étant moins polluante et produisant une alimentation contenant moins de produits nocifs pour la santé.

Cette mise en place ne se fait pas toute seule. Il est nécessaire, par exemple, de trouver des fournisseurs nouveaux. Il est nécessaire de travailler différemment en cuisine. En effet, pour l'essentiel, c'était des repas tout prêts qui étaient servis

2009, à l'école

les effectifs

L'année dernière, au moment des prévisions d'effectif pour la rentrée 2010, l'alerte a été chaude. L'effectif prévu était de 52 enfants ce qui mettait en danger l'existence de l'une des trois classes. Pour comprendre, il suffit de se dire que 52 enfants cela peut faire deux classes de 26 et que dans les

à la cantine depuis assez longtemps.

Ainsi, la cantine s'équipe petit à petit d'outils de cuisine (ramequins, plats à tarte, robot...) et d'ingrédients nouveaux (épices, huile d'olive...)

Une des conséquences positives de ce changement est que des produits sont achetés aux producteurs de la commune, peu nombreux pour ce qui nous intéresse en fruits et en légumes (nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'initier les élèves de l'école au Côtes du Rhône).

Au delà du bio, les commissions écoles souhaitent que les menus proposés intègrent plus de plats préparés sur place. Tout ce travail est possible grâce aux élus qui le suivent, aux efforts de la cantinière qui doit s'adapter et se former et au personnel de la Magnanarié qui par son expérience et ses conseils aide à cette adaptation.

écoles des villes les effectifs par classe sont souvent supérieurs. Les écoles rurales sont de ce point de vue un peu mieux loties avec des effectifs moyens inférieurs. La menace était réelle si l'effectif se maintenait à ce niveau deux ou trois ans ou s'il baissait encore comme l'a montré la rencontre avec l'inspecteur de circonscription. Or, il y avait un risque encore plus grand pour la rentrée 2010 avec une nouvelle baisse prévue.

Le conseil municipal a décidé de déroger aux règles habituelles en donnant satisfaction à des demandes extérieures (trois enfants inscrits n'habitant ni Villedieu ni Buisson) et en autorisant l'inscrip-

tion des enfants de moins de 3 ans (jusqu'à 2 ans et 8 mois). Cette mesure n'a concerné qu'un enfant, extérieur de surcroît. Finalement, il n'y a eu que trois inscriptions selon ces dérogations.

Heureusement, il y a eu des arrivées imprévues et la rentrée s'est faite avec 60 élèves. Malheureusement, la répartition par classe n'est pas homogène : 15 élèves chez les CM1-CM2 ; 20 élèves en CP-CE1-CE2 et 27 élèves en maternelle ce qui pose quelquefois des problèmes. Pour l'année prochaine, seule l'analyse de prévision d'effectif, global et par classe, nous permettra de choisir la conduite à tenir.

2009, Clôtures et panneaux solaires

déclaration préalable

Depuis la réforme des règles d'urbanisme d'octobre 2007, les pétitionnaires n'étaient plus obligés de déposer une demande de déclaration préalable pour édifier une clôture ou un mur. La possibilité était offerte aux communes le souhaitant de prendre une délibération soumettant les clôtures à déclaration préalable. La demande est instruite par la DDT selon les prescriptions du PLU ou du code rural selon les cas, comme pour toutes les autorisations d'urbanisme. L'absence de déclaration préalable peut poser quelquefois des problèmes : voisinage mécontent, règles non respectées par simple méconnaissance, non application du PLU. Depuis cette année, cette déclaration préalable est nécessaire à Villedieu.

La démarche est la même, mais cette fois c'est la loi et non une décision du conseil qui l'impose, pour l'installation de panneaux solaires. Il va de soi que, dans tous les cas les demandes doivent être faites avant les travaux.

2009, sur les chemins

goudron et ponts

Les dépenses de voirie ont été pour la deuxième année un gros poste.

Des travaux importants ont été réalisés avec le goudronnage de deux chemins en mauvais état, à Saint-Claude et à Saint-Laurent et la réparation de deux ponts très abimés, l'un au chemin des Mourdonnes qui devenait dangereux pour la circulation et l'autre au chemin de la Franchise et du Coustias qui nécessitait un enrochement. Nous avons obtenu des subventions importantes pour le goudronnage et pour ces investissements les dépenses sont les suivantes :

	Dépenses	Subventions	FCTVA	autofinancement
Chemin de Saint-Claude	29 760,37	54 087,13	4 583,10	16 855,80
Chemin de Saint-Laurent	54 096,52		8 330,86	
Chemin des Mourdonnes	7 208,29		1 109,77	6 096,52
Chemin de la Franchise et du Coustias	2 382,44		366,90	2 015,54

Les subventions ont été obtenues auprès de l'État (DGE) et du conseil général. Les remboursements de TVA interviendront dans deux ans au taux de 15,482 %.

Les dépenses d'entretien courant concernant la voirie sont également significatives. Sur celles-ci, pas de récupération de TVA. Outre les dépenses habituelles, nous avons fait déboucher des ponts (obstrués depuis fort long-

	Montant TTC
Débroussaillage des chemins	3 505,47
Taille des platanes (et autres)	2 993,72
Entretien des bornes de sulfatage	725,55
Eau des bornes de sulfatage	1 880,20
Entretien du Rieu	1 794,00
Rebouchage des nids de poule	142,63
Curage des ponts et réseau de pluvial	1100,32

temps) dans le Connier et à la Montagne. Certains l'ont été par Gilles Eysseric. Lorsqu'il n'a pas pu y arriver, nous avons fait intervenir la société Chimirec Malo d'Orange. La même entreprise a débouché également les réseaux de pluvial sous la place, eux aussi bouchés depuis longtemps.

À la Maison Garcia

soins des oreilles

L'amélioration de la Maison Garcia a été engagée pour permettre une utilisation plus variée et plus fréquente. La priorité a été donnée à l'acoustique tant les performances de la salle dans ce domaine étaient médiocres et rendaient chaque loto ou chaque repas très fatigant.

Après une étude acoustique réalisée par un bureau d'Aix en Provence (le conseil municipal remercie d'ailleurs Joël Bouffies pour l'aide et le travail qu'il a apporté sur ce dossier), l'entreprise ITCA a obtenu le marché. Presque tout le monde a pu voir les travaux et entendre le résultat, à l'occasion du festival des soupes, des lotos, du repas des Aînés, du festival « Après les vendanges » ou du réveillon. Enfin, on s'entend parler, on peut écouter de la musique et ne pas attraper mal à la tête. (Coût des travaux : 11 696 € ; matériau utilisé : fibres minérales)

Par ailleurs, une petite estrade a été achetée, ainsi que des panneaux permettant de cloisonner la salle ou de faire des expositions. Les améliorations se poursuivent en 2010.

Un défibrillateur

soins du coeur

Non prévue en début d'année 2009, l'installation d'un défibrillateur dans le village est la conséquence à la fois de la préconisation du ministère de la santé et de la collaboration des communes de la Copavo.

Chaque commune a choisi ce qu'elle voulait mais il y a eu une mutualisation des moyens (pour une commande groupée, pour une demande de subvention, pour une comparaison des offres). Pour cet équipement, l'ensemble des communes de la Copavo a obtenu une subvention la part de la Caisse Nationale de Prévoyance.

Le conseil municipal de Villedieu a choisi d'installer un défibrillateur et l'a mis à l'extérieur et à l'abri, à l'entrée de l'ancien local de la bibliothèque. L'appareil doit toujours rester là mais évidemment, en cas de besoin à la Maison Garcia, au stade ou ailleurs il faut venir le chercher.

Une première formation ouverte à tous a été faite au mois de novembre. L'utilisation de l'appareil est simple et sans réel danger. Il faut simplement suivre le mode d'emploi. Une formation au premier secours va être organisée pour le personnel municipal d'abord puis un appel aux volontaires sera fait.

2009, les comptes

la commune

Le bilan comptable de l'année 2009 laisse apparaître un budget encore très marqué par le passé, pour le compte commune (et aussi pour le budget de l'assainissement).

En effet, les dépenses d'investissement ont supporté le remboursement d'un emprunt à court terme (qui s'est ajouté aux remboursements normaux). Au total, ces remboursements ont été de 180 739 € (investissement) auxquels il faut ajouter 55 816 € d'intérêts (fonctionnement). Pour l'année 2009, nous avons donc « consommé » 236 555 € au titre de notre dette soit plus que la totalité des impôts de l'année.

Balance générale du budget de la commune		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	446 382,33	473 406,93
Section d'investissement	338 116,33	192 025,39
Reports de 2008 fonctionnement	0,00	0,00
Reports de 2008 investissement	0,00	149 147,95
Reste à réaliser fonctionnement	0,00	0,00
Reste à réaliser investissement	0,00	149 147,95
Résultat cumulé fonctionnement	446 382,33	662 826,13
Résultat cumulé investissement	449 930,33	378 917,34
Total cumulé	896 312,66	1 041 743,47

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté légèrement, surtout les charges générales, du fait de travaux d'entretien et de réparations plus nombreux qu'auparavant (échiquier, peintures, pluvial et ponts, curage de fossés, local des « douches », etc.) et des loyers du camion.

Malgré les efforts de rigueur, c'est un budget sans beaucoup de marge de manœuvre que nous sommes contraints de gérer et le poids de la dette se fait sentir très fort. Pour pouvoir la rembourser nous consommons en partie les quelques réserves qu'avait la commune et nous devons limiter nos investissements. Pour pouvoir faire quelques travaux (voirie, cimetière, remparts, ...) nous serons obligés de contraindre certaines dépenses de fonctionnement et d'augmenter les impôts (ou alors nous ne devons faire aucun investissement et payer la dette).

Les dépenses d'investissement proprement dites sont listées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau présente les travaux et réalisations engagés dans l'année 2009 et ne correspond pas tout à fait aux dépenses et recettes comptables car il ne prend pas en compte les restes à réaliser de 2008 (dépenses ou recettes de 2008 payées ou encaissées en 2009 ni les restes à réaliser de 2009 (dépenses ou recettes de 2009 payées ou encaissées en 2010).

	Montant TTC	Montant HT	FCTVA	Conseil général	Conseil régional	État	Autres	Commune
Éclairage public	927	745	143					784
Informatique mairie	91	73	14					77
Salle polyvalente	17 565	14 122	2 705	6 355	4 943			3 562
Panneaux de signalisation	162	130	25					137
Aire de loisirs								
Groupe scolaire	8 716	7 007	1 342					7 373
Voirie	96 841	77 800	14 914	30 489		23 598		27 840
Parking Garcia	55 549	44 661	8 555		15 000	13 048		18 946
Bibliothèque	4 851	3 900	747					4 104
Maison « Pythoud »								
Électricité école	21 229	17 068	3 269	8 534				9 426
Cimetière								
Étude urbanisme	51 470	41 382	7 926		32 848			10 696
Sources	5 968	4 798	919					5 029
Bornes à incendie	4 256	3 422	655					3 601
Défibrillateur	3 278	2 636	505				1 200	1 573
Total	220 902	217 805	41 719	45 378	52 821	36 646	1 200	93 169

Le montant hors taxe apparaît car c'est celui qui est subventionné. Le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est la part de la TVA que l'État rembourse à la commune. Il rembourse 15,482 % (et non 19,6 %) et il le fait deux ans après. La dernière colonne laisse apparaître l'autofinancement de la commune. Ce sont sur les excédents actuels et passés que celui-ci est pris et ce sont eux qui ne suffisent pas.

2009, les comptes

le budget assainissement

Le bilan du budget assainissement présente lui aussi une allure exceptionnelle dans la mesure où ce budget est encore dépendant du lancement de la nouvelle station d'une part et du remplacement de la SDEI par la SAUR d'autre part.

S'agissant de l'exploitation (ou du fonctionnement), les dépenses sont en partie affectées (pour 5 000 € environ) par le nettoyage de l'ancienne station. Pour le reste il s'agit essentiellement d'intérêts d'emprunts. Les recettes correspondent aux rentrées générées par les redevances d'assainissement mises en place en 2008. Les facturations par la Saur ayant connu des retards et des décalages au début, le montant pour 2009 est peut-être biaisé. Globalement, cela devrait correspondre à une année normale au niveau actuel des redevances. Il faut tenir compte également d'un déficit ancien du fonctionnement de ce compte qu'il faudra bien résorber un jour, le résultat de fonctionnement étant négatif de presque 13 000 €.

S'agissant de l'investissement, les chiffres qui apparaissent en dépenses correspondent au solde du paiement des travaux auquel s'ajoute un remboursement en capital des emprunts. En recette, il s'agit du solde des subventions. Ici, un fort excédent apparaît mais il ne durera pas. La commune a deux emprunts pour l'assainissement dont un à court terme, remboursable en 2011, pour un montant de 240 000 €.

La régularisation du fonctionnement de ce compte va passer par une prise en compte de l'investissement par l'amortissement. Nous savons déjà que ce budget sera impossible à équilibrer, et de très loin, par le niveau actuel des redevances d'assainissement.

Balance générale du budget d'assainissement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 104,94	21 924,25
Section d'investissement	84 224,92	184 034,53
Reports de 2008 fonctionnement	13 332,830	0,00
Reports de 2008 investissement	0,00	124 042,77
Résultat cumulé fonctionnement	34 437,77	21 924,25
Résultat cumulé investissement	84 224,92	338 077,30
Total cumulé	118 662,69	330 011,55

2009, les comptes

le CCAS

Le budget du Centre communal d'action sociale est très léger à Villedieu. Ce compte est abondé par un versement du budget principal de la commune, par des dons et par une part de la vente des concessions au cimetière. Il n'y a pas eu de recette de ce type cette année.

Il y a eu 80 € de dépenses qui correspondent à la participation de la commune à la boutique alimentaire de Vaison-la-Romaine.

En échange, les familles de Villedieu en difficulté ont droit, sur dossier et pour une durée limitée, à aller faire des courses à la boutique alimentaire. Les achats restent à la charge de la famille, la commune payant un droit d'entrée pour la gestion assurée par le CCAS de Vaison et des bénévoles. Les familles concernées doivent passer en mairie pour réaliser leur dossier.

2009, la salle polyvalente

un coût d'exploitation important

La salle polyvalente a représenté un investissement très important pour la commune et la charge des emprunts que nous avons y est en partie liée. Elle crée aussi des charges de fonctionnement nouvelles. Il est utile de voir les coûts et recettes générés.

La salle a été louée en 2009 dix fois à des personnes privées, elle a été utilisée onze fois par des associations et dix fois pour des raisons diverses (réunions publiques, spectacles extérieurs, ...). Au total, la commune a encaissé 6 191 € pour la location de la salle.

Les frais d'entretien et de gestion de la salle (électricité, eau, télésurveillance, monte-charge, ménage, intérêts des emprunts, téléphone, dépenses d'entretien) se sont montés à 18 603 €. Il faut noter que ce chiffre ne prend pas en compte le remboursement de l'emprunt lui-même, mais seulement des intérêts. Ces frais sont quasiment incompressibles. En effet, la salle a été gérée avec beaucoup de rigueur par Michel Muller, que la commune peut remercier, ce qui a permis certainement d'éviter des surcoûts de chauffage, d'eau et autre entretien. De plus lorsque certaines dépenses ne pouvaient être qu'estimées, c'est l'hypothèse basse qui a été choisie. Conclusion : la salle coûte cher et il faut chercher à la louer plus pour en amortir un peu le coût. Il faut chercher aussi d'autres utilisations. Nous avons investi dans ce sens en l'équipant de cloisons mobiles, d'internet, d'une estrade, de panneaux pour l'acoustique, dépenses en grande partie subventionnées.

Le parc de stationnement de la Maison Garcia

chantier en cours

Les travaux du parking ont commencé en novembre. Ils étaient couplés à des travaux sur la départementale faits par le conseil général. Les deux chantiers ont été préparés en même temps.

Les résultats d'appel d'offre ont fait que l'entreprise Braja a été retenue par le conseil général pour les travaux sur la route (goudronnage, trottoirs, évacuation des eaux, fourreaux pour enterrer les cables, réparation du pont sur le ruisseau, abri bus...).

Pour le parking, c'est l'entreprise TPE qui a été retenue par la commune (fourreaux pour éclairage public et ligne moyenne tension, bordures, clapissette, emplacements poubelles...). L'entreprise Trento a fait pour ERDF l'enfouissement de la ligne moyenne tension.

Au secrétariat

chantier en cours

Depuis plusieurs mois, une réflexion est engagée pour une embauche à temps partiel au secrétariat. En effet, un certain nombre de tâches, plus ou moins nouvelles, ne sont pas faites ou le sont mal, faute de temps. Il est vrai que le fonctionnement du secrétariat a été perturbé par l'arrêt maladie de Gisèle Manent même si Caroline Delsenne a assuré le remplacement avec beaucoup de compétence et de volonté.

Depuis le début du mois de janvier, Gisèle Manent a repris le travail, en mi-temps thérapeutique, Caroline Delsenne assurant un mi-temps. Il arrive

encore quelquefois que le secrétariat soit fermé au public lorsque nous ne pouvons pas faire autrement.

Nous essayons par les *Niuzes* (abonnement par mail à ytardieu@free.fr) et par affichage de vous en informer le plus souvent possible.

Au-delà de ces circonstances, le travail en mairie demande un suivi que nous n'arrivons pas à assurer, faute de temps. Nos interlocuteurs extérieurs demandent à être relancés sans cesse, le travail lié à l'accueil (permis, carte d'identité, état civil...) est toujours plus

complexe et n'est pas simplifié, loin de là, par la réorganisation permanente des services de l'État. Notre façon de travailler, beaucoup plus collective qu'auparavant, avec des réunions plus nombreuses (mensuelle du conseil, hebdomadaire des adjoints, régulières de plusieurs commissions) crée du travail d'accompagnement (ordre du jour, compte-rendus, gestion des plannings). L'information donnée, régulière par les panneaux d'affichage, irrégulière par le bulletin et celle qui figurera bientôt sur le site internet demande aussi du travail.

Nous envisageons donc

également que deux ou trois places ont été supprimées pour permettre la manœuvre.

Ces 35 places suffisent largement, hors saison, et tout le monde est invité à les utiliser. C'est le cas, petit à petit : le parking est plus souvent utilisé qu'auparavant.

En revanche, le dégagement devant l'emplacement des poubelles ne fait pas partie du parking et doit être laissé libre. Quant aux poubelles, elles débordent déjà, non pas parce qu'il n'y a pas assez de bacs mais parce que les deux premiers sont pleins à rabord et ceux du fond totalement vides. Les chiens s'en donnent à cœur joie alors que d'habitude ils doivent attendre l'été pour en mettre partout. À suivre.

l'embauche d'une secrétaire à mi-temps, décision difficile à prendre car elle devra s'accompagner d'économies sur d'autres postes compte-tenu de notre situation financière. Si nous réalisons cette embauche nous aurons de nouvelles possibilités d'organisation. Par exemple, nous ne remplacerons pas Michel Muller et le secrétariat s'occupera de la salle. Nous pourrions gérer nous mêmes les logements communaux qui le sont par une entreprise extérieure. Elle nous coûte cher et ne nous donne pas satisfaction. À suivre.

À la poste

chantier en cours

L'avenir du bureau de poste est régulièrement en cause depuis plusieurs années. Depuis quatre ans, la commune est sollicitée par les responsables de La Poste. Pour l'instant nous n'avons pas répondu (ni nous, ni nos prédécesseurs) et l'absence de réponse crée un certain statu-quo, si on peut appeler ainsi la lente mais sûre dégradation des services postaux que nous subissons (ou avons le sentiment de subir en tout cas) avec le rétrécissement des horaires du bureau, les non-remplacements ponctuels, le départ du courrier de plus en plus tôt (avant qu'on puisse le déposer en tout cas) et les nombreuses erreurs de distribution.

Le conseil municipal s'est penché sur la question. Nous avons fait une réunion avec les responsables de La Poste qui voulaient nous présenter les choix qui s'offraient à nous. Nous avons reçu en conseil municipal, Gérard Sanjullian, le maire de Travaillan, qui a opté pour une agence postale communale (et en est très satisfait). Nous sommes allés à Saint-Pierre de Vassols où il y a également une agence communale, fonctionnant différemment de celle de Travaillan et au Barroux où il y a un relais poste commerçant. Nous avons également rencontré Jean-Marc Calmette qui avait sollicité La Poste pour savoir si un relais poste commerçant serait envisageable.

Au fond, nous pouvons faire trois choses :

- Maintenir le bureau de poste actuel : il continuera de fonctionner comme maintenant avec une baisse progressive, jusqu'à 10 h par semaine, de son ouverture et sans que l'on sache pour combien de temps.
- Transférer à un commerçant le maintien du « point poste » par la création d'un relais poste commerçant. La Poste installe chez un commerçant le matériel nécessaire. Celui-ci gère les opérations postales (beaucoup de ce qui se fait actuellement) et les opérations bancaires (les opérations les plus courantes pour des sommes peu importantes).
- Créer une agence postale communale : la commune gère le bureau de poste. La Poste prend à sa charge l'équipement matériel du nouveau lieu, si nécessaire, et verse une indemnité à la commune équivalente au coût d'un agent à 15 h par semaine. Dans ce cas, presque toutes les opérations postales et financières actuelles sont maintenues.

Les tableaux ci-dessous permettent de comparer un peu les avantages et inconvénients des différents systèmes.

Choix n°1 : Maintien du bureau de poste actuel

Avantages pour la commune	Inconvénients pour la commune
<ul style="list-style-type: none"> - Services postaux maintenus à leur niveau actuel : on ne perd rien en terme d'opérations possibles. - Maintien du service public dans sa dimension traditionnelle et d'un lieu de vie du village. - Maintien du loyer actuel que la poste nous paye. 	<ul style="list-style-type: none"> - Services postaux maintenus à leur niveau actuel : ouverture très limitée (avec 10 h d'ouverture à terme seulement au lieu de 12 h 30). - Fonctionnement aléatoire du bureau et manque de visibilité sur l'attitude de La Poste après l'ouverture complète à la concurrence (2011) et le changement de statut voté en 2010 (quels choix nous laissera-t-on ?).

Choix n°2 : Création d'une agence postale communale

Avantage pour la commune	Inconvénients pour la commune
<ul style="list-style-type: none"> - On garde pratiquement tout le service postal actuel en le pérennisant pour 18 ans, si nous le souhaitons. - Réalisation possible d'une synergie avec une ouverture plus grande de la poste et de la mairie pour un service public global plus développé (exemple : ouverture au public tous les matins de La Poste et de la mairie). - Réhabilitation possible du bureau actuel en un nouveau logement communal, en un nouveau commerce ou pour le vendre si les besoins financiers de la commune l'exigent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un coût d'organisation et de mise en place (temps, responsabilité, recrutement, gestion du personnel). - Un coût financier possible ? - Accueil d'usagers très différents

Choix n°3 : Création d'un relais poste commerçant au Villadéi

Avantages pour la commune	Inconvénients pour la commune
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture maximale des services postaux sur le plan horaire. - Aucune contrainte d'organisation et aucune dépense pour la commune. - Aide à la pérennisation du commerce concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'une partie du service surtout pour les opérations financières. - Durée du service liée à la durée du commerce et qualité du service liée à la qualité du commerçant si celui-ci change.

À dire vrai, chacun peut trouver des avantages dans un système ou dans un autre et au conseil chacun à son idée et ses préférences. À suivre.

Aux sources

chantier en cours

Le chantier des sources n'est pas terminé encore mais l'année 2009 a été celle d'un travail énorme réalisé par des bénévoles nombreux venus aider un noyau dur d'élus (Jean Laurent Macabet, Roland Fontana, Jean Marie Dusuzeau) et de passionnés (Marc Estivalet, Maxime Roux, Frédéric Gnilka, André Macabet, Alain Bertrand, Alain Monteil).

Le nettoyage du lieu, le nettoyage des cavernes, le changement des

tuyaux cassés ont été les plus gros travaux réalisés en début d'année.

Tout cela s'est poursuivi par un travail sur le réseau dans la deuxième partie de l'année avec le remplacement de purges et de ventouses ainsi que la réparation d'une énorme fuite qui soulevait le chemin de Saint-Laurent. Le chantier de Saint-Laurent n'est pas tout à fait terminé et une nouvelle journée de travaux est prévue samedi 27 mars.

Nous attendons également le résultat de l'étude de Franck Souciet, du CAUE, sur les cavernes et le réseau pour savoir si nous en restons là ou si nous nous engageons dans une réparation plus importante.

La commission des sources va également se pencher dès cette année sur les autres sources du village, leurs mystères et leur fonctionnement : Saint-Claude et la Bourgade.

Bornes à incendie

chantier en cours

Nous avons dû installer une borne nouvelle pour répondre au nouveau zonage du PLU à Saint-Claude. Nous avons changé celle du Connier, cassée à la suite d'un accident (et nous l'avons protégée car, de fait, elle est située dans un endroit à risque).

Lorsque nous avons reçu le rapport annuel des pompiers nous nous sommes penchés d'un peu plus près sur la question car de nombreux problèmes apparaissaient.

Deux élus ont fait le tour dans le beau camion rouge (et avec deux pompiers) : toutes nos bornes sont en mauvais état, certaines demandant des réparations d'autres un changement. Plusieurs d'entre-elles n'ont pas d'eau ou pas assez de pression. Manifestement, ces problèmes sont loin d'être nouveaux. Un travail est entrepris avec la Saur pour mettre l'eau partout et pour faire le plus urgent et l'indispensable. Le nécessaire et le souhaitable attendront un peu.

L'horloge du beffroi

chantier en cours

L'horloge ne marche plus qu'épisodiquement depuis 2007. Une réparation avait été faite fin 2008 avec le changement d'une pièce. Avec beaucoup de persévérance et de doigté, Maxime Roux avait réussi à régler la bête à base de bouts de chambre à air,

d'élastiques, de nettoyage et de graissage.

Un jour elle n'a plus trop marché, les employés ne l'ont plus remontée et Maxime, handicapé, n'a pas pu y retourner. De toute façon, l'époque est révolue d'un Maxime passionné par le sujet et

acharné à le faire fonctionner. Une vraie réparation s'impose si nous voulons l'heure au beffroi.

Un premier devis pour une électrification a été vu par le conseil. Le mécanisme est déposé et remplacé par un moteur électrique. Un petit dispositif

électronique gère les mises à l'heure automatiques. Tout le monde au conseil ne se satisfait pas de ce modernisme et propose une approche plus patrimoniale avec une réparation réelle du mécanisme par un horloger spécialiste. À suivre.

Club Jeunes

vacances d'avril des 8 à 12 ans

La communauté de communes propose aux enfants du Pays Vaison Ventoux, un programme d'activités physiques. Ces animations sont organisées par le service des animations sportives, grâce notamment au soutien de la Caisse d'allocations familiales et de la Mutuelle sociale agricole dans le cadre du contrat enfance temps libre.

Inscription au Club Jeunes, 3 avenue Joseph Mazen, 84110 Vaison-la-Romaine, 04 90 28 76 66.

Informations complémentaires sur www.copavo.fr. Attention, il y a un nouveau système de tarification en fonction du quotient familial.

Vacances d'avril 2010 - Encadrement : O. Arnaud				
Roaix	12 au 16 avril 2010	Rollers et basket	Plateau sportif	10 h à 12 h
Faucon	12 au 16 avril 2010	Tennis Rollers Foot	Plateau sportif et cour de l'école	13 h 30 à 15 h 30
Villedieu	12 au 16 avril 2010	Rollers Tennis	Terrain de tennis et skate park	16 h à 18 h

Club Jeunes

vacances d'avril des 11 à 17 ans

Le programme du Club Jeunes de la Copavo pour les vacances d'avril est disponible à la mairie ou sur le site de la Copavo. Il propose des activités très variées (VTT, skate, sortie à Montpellier, tournoi de futsal, etc.) et un certain nombre de stages. Les activités commencent le mardi 6 et durent jusqu'au vendredi 16 avril.

Le Club Jeunes est intercommunal depuis septembre. Les tarifs y sont également proportionnels au quotient familial. Il y a trois sites d'accueil pour les jeunes de la Copavo, à Vaison, à Cairanne et à Rasteau.

L'intégration du Club Jeunes à la Copavo, qui correspond à une nouvelle compétence intercommunautaire, a conduit à un calcul nouveau des charges de chaque commune. Si Vaison, Rasteau et Cairanne assument la plus grande part de la charge, les autres communes ont vu leurs charges augmenter légèrement. Pour Villedieu, cela coûte 521 € par an. Notre contribution totale à la Copavo est désormais de 667 € par mois au lieu de 624 €.

Renseignements et inscriptions : Club Jeunes de la Copavo, avenue Jules Mazen, 84110 Vaison la Romaine ; tél : 04 90 28 76 66 et fax : 04 90 28 84 62 ; clubjeunes@copavo.fr.
Blog du Club Jeunes ; copavonline.com.
Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

	Stage	Lieu Nombre	Tarifs selon quotient familial	horaires
Mardi 6 au vendredi 9 avril	Stage de percussions	CLAEP de Rasteau 8 jeunes	10, 11 ou 12 euros	10 h à 12 h
Mardi 6 au vendredi 9 avril	Stage de tennis	Villedieu 8 jeunes	12, 13 ou 14 euros	10 h à 12 h
Mardi 6 au vendredi 9 avril	Stage de judo et jujitsu	Vaison Salle Ferry 20 jeunes	12, 13 ou 14 euros	14 h à 16 h
Lundi 12 au jeudi 15 avril	Musique assis- tée par ordina- teur	Vaison Club Jeunes 8 jeunes	5, 6 ou 7 euros	10 h à 12 h
Lundi 12, mardi 13 et jeudi 15 avril	Atelier film d'animation	Cairanne Salle Le Mistral 12 jeunes	25, 26 ou 27 euros	9 h à 12 h les trois jours ; 14 h à 17 h les lundi et mardi

La courte échelle

de 3 à 14 ans

Le centre de loisirs organise des stages de découverte qui s'inscrivent dans son projet, projet axé sur l'imaginaire et sur la découverte et le respect de la nature.

Les inscriptions se feront à partir du mercredi 24 mars 2010 dès 8 heures au centre de loisirs, ou par téléphone.

Renseignements :

La courte échelle, Chemin des Abeilles, 84110 Vaison-la-Romaine – Tél : 04 90 28 72 03 et fax : 04 90 36 19 81
lacourteechelle@copavo.fr
<http://www.copavo.fr/>

Services publics

Horaires de la mairie : la mairie est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 18 h et le vendredi de 13 h à 17 h. Elle répond au téléphone (04 90 28 92 50) pendant ses horaires d'ouverture au public, mais aussi le matin, de 8 h à 12 h (sauf le jeudi jusqu'à nouvel ordre).

Permanences des élus :

Le maire : le vendredi de 14 h à 16 h.
Le premier adjoint : le mardi de 14 h à 15 h.
La commission urbanisme : un vendredi sur deux.
La commission urbanisme reçoit de manière systématique les personnes qui déposent un permis.

Déchetterie intercommunale : la déchetterie intercommunale, à Vaison, est ouverte, du 1^{er} novembre au 30 avril, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Du 1^{er} mai au 31 octobre, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Téléphone : 06 07 98 23 32.

Décharge à gravats : la décharge à gravats du « Rastelet » est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h à 12 h. Téléphone : 04 90 28 95 08.

Ramassage des encombrants : les encombrants sont ramassés par les employés municipaux le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. Il faut s'inscrire en mairie à l'avance, en appelant le 04 90 28 92 50.

Poubelles : les bacs à ordures ménagères sont ramassés le lundi et le vendredi. Les bacs jaunes (emballages) sont ramassés le mardi (le mercredi à partir du 15 septembre). Les bacs bleus (papiers) sont ramassés un jeudi sur deux.

Infirmiers et infirmières

Chrystelle Lucciani, 04 90 46 98 65.
Benoît Renaud et Alexandra Chevalier, 06 32 91 74 71

La Poste

Du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h.
Le courrier est désormais relevé vers 12 h.

Taxi villadéen

Alexandre Pouly, 06 82 93 68 42.

Transports en commun

Vaison - Orange par Villedieu à 6 h 50, du lundi au vendredi.
Orange - Vaison par Villedieu à 13 h le mercredi, à 17 h 55 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Malaucène - Valréas par Villedieu puis Buisson à 7 h 20 du lundi au vendredi
Valréas - Malaucène par Buisson à Villedieu à 13 h 20 le mercredi, à 17 h 40 le vendredi et à 18 h 40 du lundi au jeudi

Vaison - Carpentras par Villedieu à 6 h 50 du lundi au samedi.
Carpentras - Vaison par Villedieu à 18 h 15 et à 17 h 55 lundi, mardi, jeudi, vendredi et à 13 h 15 le mercredi et le samedi

Vaison - Buisson par Villedieu à 12 h 20 et 17 h 20
Buisson - Vaison par Villedieu à 9 h 20 le mardi, à 13 h 35 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

Vaison - Villedieu avec le bus du collège à 16 h 30 et 17 h 20
Villedieu - Vaison avec le bus du collège à 7 h 30 et 8 h 30

Activités villadéennes

Cours de Yoga, le lundi de 10 h à 12 h, par l'association Arc en ciel, Mlle Nicole Bosse-Rocchi, 04 75 28 74 34

Cours de « gym douce », le jeudi de 12 h 15 à 14 h, par l'association Les pieds en l'air, Mme Valérie Seyvet, 04 90 46 13 95

Les jeudis après-midi des Aînés, de 14 h à 17 h, à la salle des associations.

Cours d'informatique, le jeudi de 17 h 30 à 19 h à la salle des associations par la Copavo.

Cours de gymnastique, le vendredi de 9 h à 10 h à la salle des associations, par La Gazette, Mme Sylvie Vlamincq, 04 90 46 94 99

Cours de danse, le vendredi de 18 h à 19 h pour les enfants et à 19 h 30 pour les adultes, à la salle Pierre Bertrand, par La Gazette, Marie Salido, 04 90 28 18 45

Les jeux à la veillée le vendredi à partir de 20 h 30, un vendredi sur deux en hiver, par le Comité des fêtes.

Les échecs, le vendredi à 18 h à la mairie pour les enfants, et le soir au bar pour les parties adultes.

Ouverture de la bibliothèque Mauric au public
Le jeudi de 14 h à 15 h
Le dimanche de 10 h 30 à 11 h 30
Le vendredi après midi est réservé à l'école et le jeudi matin à La Ramade.

Règlementation concernant les feux

Du 1^{er} mars au 15 avril, puis du 1^{er} juin au 15 octobre, les feux végétaux sont interdits à l'intérieur et à moins de 200 mètres d'un espace boisé (bois, forêt, plantations, reboisement, landes, maquis, garrigues). L'emploi du feu est interdit toute l'année et en tout lieu, par vent fort supérieur à 40km/h. Si un feu vient à se déclarer, il convient d'appeler les sapeurs pompiers en téléphonant au 112 ou 18 avant qu'il ne puisse se développer (un feu de 5m² ne peut plus être éteint par un simple tuyau d'arrosage). La prévention des feux de forêts est l'affaire de tous.

Information et demandes de dérogation :
www.vaucluse.pref.gouv.fr rubrique défense et sécurité puis sécurité civile puis emploi du feu.